



Pièce annexe 4.9

Arrêté le 19 avril 2023	Approuvé le
Le Maire	Le Maire

CAP.T
Collectif d'accompagnement

Secteurs dans lesquels les travaux de ravalement sont soumis à autorisation :

- Pour plus de détails sur le patrimoine numéroté, se reporter à l'ANNEXE N° 4 du règlement écrit du PLU

